

SNCF VOYAGEURS RÉVÈLE LES LAURÉATS DE LA 2nde ÉDITION DES GRANDS PRIX DE L'ÉCOMOBILITÉ

Paris, le 11/06/2024

Lancés en 2022, les Grands Prix de l'Écomobilité de TGV-INTERCITÉS, activité longue distance de SNCF Voyageurs, ont pour objectif de valoriser et récompenser les entreprises et agences de voyages qui encouragent une mobilité plus éco-responsable auprès de leurs salariés et de leurs clients.

Pour l'édition 2024 de ce prix bisannuel, Alain Krakovitch Directeur de TGV-INTERCITES s'est entouré pour le jury de 5 membres experts de la mobilité et/ou des problématiques écologiques : Jean Dominique Siegel, cofondateur du media « We Demain », Valérie Boned Présidente Les Entreprises du Voyage, Michel Dieleman Président Association Française Travel Management, Stéphanie Clément-Grandcourt Directrice Générale Fondation pour la Nature et l'Homme, Pierre-Alix Lloret-Bavai cofondateur de 2Tonnes.

Une cinquantaine de candidats étaient en lice pour 6 prix.

LES LAURÉATS 2024



PRIX ÉCOMOBILITÉ ENTREPRISE DE MOINS DE 2 000 SALARIÉS : C-WAYS

Depuis mars 2023, l'entreprise C-Ways a pris une série de mesures fortes et engagées, portées par la direction elle-même, pour décarboner les déplacements de ses collaborateurs. Ainsi, face à l'avion et à la voiture, le train est systématiquement privilégié. Depuis le 1er janvier 2024, des congés supplémentaires sont offerts aux collaborateurs choisissant le train pour leurs voyages personnels.

Les véhicules de fonction proposés aux salariés sont 100% électriques et seuls les frais liés aux taxis et VTC utilisant des options Green, sont éligibles au remboursement. Par ailleurs, l'accent sur l'écomobilité est porté dès le recrutement d'un collaborateur avec la signature d'une charte RSE et la participation à des ateliers de sensibilisation.

Communiqué de presse

PRIX ÉCOMOBILITÉ ENTREPRISE DE PLUS DE 2 000 SALARIÉS : CGI FRANCE

Pour le déplacement de ses salariés dans le cadre professionnel, la société CGI France rend obligatoire les déplacements en train pour les trajets de moins de 4h. Elle met à disposition de petits véhicules de service électriques sur ses sites pour permettre aux salariés de se déplacer dans le cadre du travail sans leur voiture personnelle. Pour les déplacements domicile-travail, 100% des abonnements de transport en commun sont remboursés, y compris la carte Liberté.

D'autres mesures sont à l'étude comme la mise en place d'un crédit mobilité pour remplacer les véhicules de fonction ou le surclassement du voyage en train pour les trajets de plus de 4h.

PRIX ÉCOMOBILITÉ AGENCE DE VOYAGES LOISIRS : TICTAC TRIP

L'agence TicTac Trip propose à ses clients de combiner des modes de transport bas carbone tout en prenant en compte leurs besoins en porte à porte. Train/bus ou train navette sont des combinaisons possibles pour bénéficier d'une desserte plus fine du territoire, y compris dans des territoires plus difficiles d'accès.

Pour ses propres salariés, l'entreprise offre, chaque année des trajets en train : leur nombre est défini selon l'ancienneté au sein de l'agence.

Un challenge « no plane » incitant à ne pas prendre du tout l'avion pendant un an est également en projet.

PRIX ÉCOMOBILITÉ AGENCE DE VOYAGES BUSINESS : AMPLITUDE BUSINESS TRAVEL

Pour ses clients, Amplitude Business Travel propose un outil qui permet d'attribuer un crédit carbone individuel et d'afficher les consommations de chaque déplacement avec mise en avant de l'option la moins polluante et interdiction des vols sur certains itinéraires.

L'agence utilise également l'outil pour ses collaborateurs en définissant un quota de crédit carbone annuel avec restriction de l'utilisation de l'avion au strict nécessaire et en privilégiant le train. Pour les déplacements du quotidien, 95% des salariés utilisent transports en commun, vélos ou trottinette et une prime de 200€/an sera prochainement attribuée aux salariés faisant le trajet domicile travail à vélo.

PRIX COUP DE CŒUR ENTREPRISE : RH PERFORMANCES

RH Performances est un véritable coup de cœur pour le jury car l'entreprise a présenté un dossier très complet, avec notamment une politique sur les déplacements professionnels particulièrement exigeante : les déplacements de moins de 5 km du bureau se font ainsi en transport en commun ou vélo de fonction.

Si plus de 5km, les véhicules électriques sont privilégiés si les transports en commun ne sont pas possibles. La priorité est donnée au train pour les longues distances. L'avion est interdit pour les déplacements possibles en train égaux ou inférieurs à 6h (une limite bien supérieure à celle définie en général par les organisations).

Les jurés ont également beaucoup apprécié la liberté offerte aux salariés de s'investir et s'impliquer eux-mêmes dans la politique RSE de leur entreprise : beaucoup d'actions et de propositions viennent des collaborateurs eux-mêmes.

